

Favoriser la marche

Les itinéraires pédestres balisés en ville : l'exemple de Mulhouse Alsace Agglomération

*La série de fiches
« Favoriser la
marche » vise
à promouvoir
ce mode de
déplacement
vertueux pour
l'environnement
et la santé en
donnant une
information rapide
aux collectivités et
aux aménageurs de
l'espace public.*

De nombreuses communes disposent d'atouts patrimoniaux, naturels, ou d'équipements disséminés sur leur territoire. Pourtant, il est fréquent qu'aucun cheminement balisé ne permette aux marcheurs réguliers, itinérants, ou aux piétons utilitaires, de relier confortablement ces points d'intérêts et de profiter pleinement des charmes des villes et des villages. Dans le cadre d'un partenariat avec le Club Vosgien, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a mis en place un réseau de 578 kilomètres d'itinéraires balisés offrant d'innombrables possibilités de se déplacer à pied dans toutes les communes de l'agglomération.



Fiche n° 04 - Octobre 2019

Une réalisation partenariale

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a engagé dès 2009 son plan climat territorial. Elle s'est fixée l'objectif de développer les modes actifs, tant pour les déplacements de loisirs que pour les déplacements dit utilitaires tels les déplacements domicile-travail, les déplacements des scolaires ou ceux liés à l'accès à des services ou à des achats. Les services techniques de m2A ont commencé par le recensement des nombreux itinéraires ou boucles pédestres existants, notamment les 200 kilomètres balisés par le Club Vosgien. Son réseau a pour principe de relier les communes en traversant en priorité des espaces naturels. A partir de cette trame déjà très dense, m2A a établi en 2011 son schéma directeur des itinéraires pédestres dont l'ambition est de faire découvrir ou redécouvrir en marchant les richesses des villes et des villages de l'agglomération. Il était donc indispensable de faire entrer les itinéraires pédestres jusqu'au cœur même des villes, voire y créer des boucles intra-muros.

L'importance du réseau pédestre déjà balisé par leur soin et un savoir-faire reconnu ont fortement contribué au choix de solliciter le Club Vosgien pour vérifier la faisabilité et la complétude du réseau communautaire. Ce travail s'est achevé en 2012. Par convention, l'agglomération lui a également confié le balisage de ses itinéraires. Par souci d'homogénéité sur le territoire, les principes de jalonnement et les équipements de la signalétique reprennent ceux à la charte de balisage du Club Vosgien. Ainsi, depuis 2016, le Club Vosgien a balisé 211 km de nouveaux sentiers identifiés dans le schéma

directeur. Désormais, le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération compte 425 km de sentiers balisés par le Club Vosgien et 153 km balisés par les communes.

Cette convention a également pour objectif de pérenniser ce partenariat réussi entre Mulhouse Alsace Agglomération et le Club Vosgien en y intégrant l'entretien des itinéraires. Il inclut principalement le débroussaillage, la maintenance du balisage et la réfection de petits ouvrages. La convention prévoit ainsi une rémunération au kilomètre soit 75 € le km d'itinéraire nouveau réalisé et 30 € le kilomètre entretenu (prix 2016).

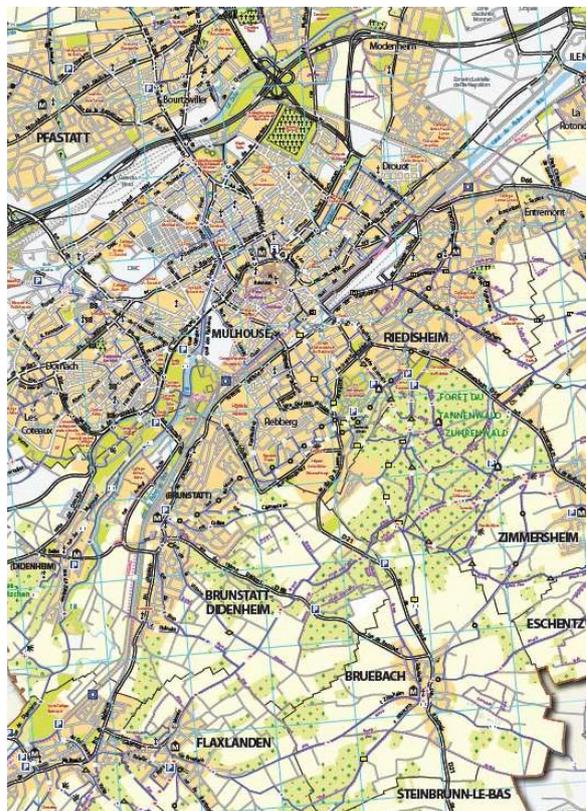
Le club Vosgien

Il a été créé en 1872. Il regroupe plus de 120 associations sur le massif vosgien et totalise environ 33 000 membres.

Sa mission porte sur la promotion du tourisme pédestre, la protection et la valorisation des sites, le développement d'itinéraires pittoresques, l'édition de cartes et de guides et l'accueil dans ses refuges. Il assure l'entretien et le balisage de plus de 20 000 km de sentiers pédestres.



Balisage des itinéraires réalisé par le club Vosgien



Plan des itinéraires pédestres de m2A

Les itinéraires au cœur de Mulhouse

L'une des ambitions du schéma directeur est la réalisation d'itinéraires pédestres balisés amenant les promeneurs au cœur des villes et des villages. Ces cheminements permettront de faire découvrir les richesses du patrimoine local aux curieux et aux touristes, mais également d'offrir des lieux de promenade aux portes des habitants des centres-villes et villages. Le but est également d'inciter les habitants à changer leurs habitudes de déplacement en choisissant la marche « plaisir » comme un moyen alternatif aux déplacements motorisés en milieu urbain.

Pour rendre ce réseau pédestre attractif, m2A a identifié et balisé 19 parcours thématiques qu'elle met à disposition de chacun sous forme de plaquette en téléchargement sur internet. Mulhouse possède un centre-ville au relief plat pourvu de nombreuses animations autour des canaux de l'Ill et de son centre ancien. Cette situation favorable aux déambulations solitaires ou en famille a permis de créer 3 itinéraires thématiques balisés.

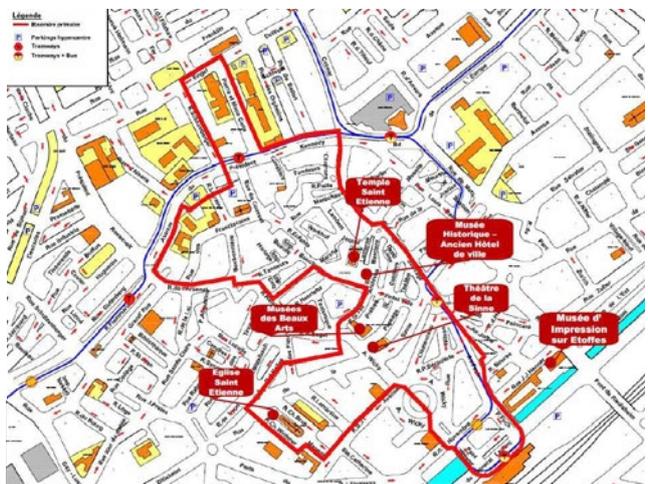
■ Suivez le Fil Rouge

À partir de la gare sur un parcours de 3,8 km, il emmène le promeneur à la découverte des richesses et des curiosités du centre-ville en passant sous une arcade, en traversant la grande place ou de petites ruelles et toujours avec le rouge comme guide. Ce circuit a la particularité d'avoir son balisage alternant pastilles rouges au sol, mobilier peint en rouge, et marques rouges au sol.

Les roues rouges des moulins peints sur le sol et des panneaux rouges indiquent la direction aux promeneurs.



Des rappels du fil rouge sont placés tout le long du parcours : roues des moulins au sol, mobilier urbain peint, panneaux d'indication rouges



Plan de l'itinéraire Fil rouge

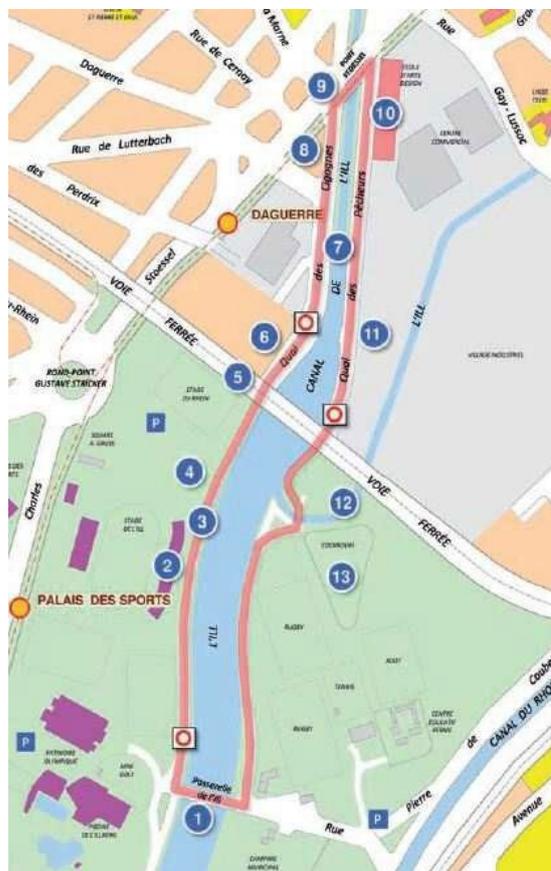
■ Le circuit des 3 canaux

Le promeneur flâne le long des canaux sous les arbres en passant par la rue de la glace et la rue de la neige. Le parcours le guide aussi vers des bâtiments patrimoniaux et des équipements (cinémas, écoles).



■ Le circuit de la passerelle de l'Ill

Le promeneur longe de part et d'autre la rivière l'Ill encore sauvage par endroit pour aboutir à la passerelle dont il n'aperçoit pas l'extrémité.



Une communication incitative

Au fur et à mesure de leur réalisation, m2A a publié 19 fiches concernant les itinéraires balisés par le Club Vosgien. Mis à disposition sur le site internet, le nombre conséquent de téléchargements témoigne du succès des itinéraires en l'absence d'une évaluation formelle de la fréquentation.

Une fois les aménagements achevés, le service informations géographiques de m2A, piloté par l'unité déplacements doux et le Club Vosgien, a réalisé une carte globale de tous les itinéraires balisés.

Dans sa volonté de promouvoir ses actions pour le développement de la randonnée pédestre, le Club Vosgien a édité un topoguide proposant plus de 30 itinéraires pédestres dans et autour de Mulhouse, illustrés par de nombreux commentaires et informations concernant le patrimoine, les paysages, les services, etc.

En bref ■ m2A en quelques mots

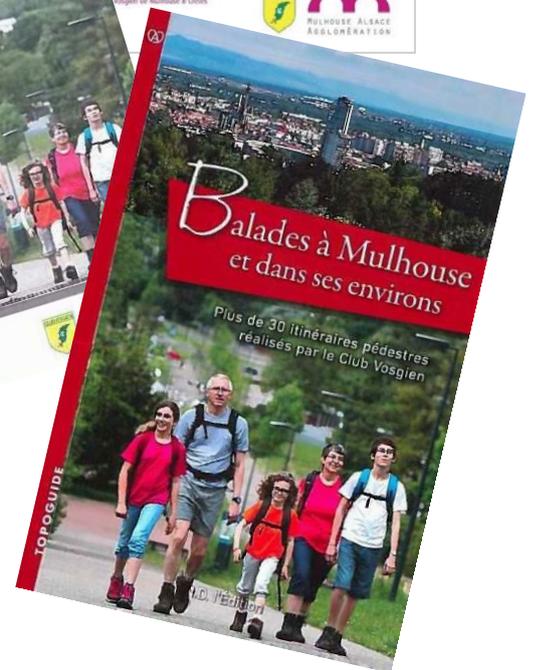
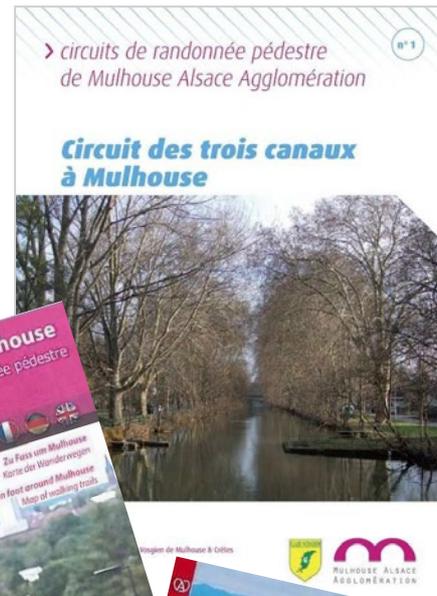
Ses compétences

- Le développement économique ;
- L'aménagement de l'espace communautaire ;
- Organisation des transports urbains et déplacements ;
- L'habitat ;
- La politique de la ville ;
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements d'intérêt communautaire ;
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : collecte et valorisation des déchets ;
- Les actions sociales d'intérêt communautaire.

Mulhouse d'hier à aujourd'hui

Mulhouse surnommée au XIXème « le Manchester Français » est fortement marquée par son passé industriel. Il se perpétue par la présence d'importants sites de construction automobile du groupe Peugeot Citroën.

Un patrimoine architectural original et dense lui vaut d'être classée « ville d'art et d'histoire ». Un ensemble de musées techniques unique : Musée national de l'Automobile, Cité du Train, musée EDF Electropolis, Musée de l'impression sur étoffe.



En bref ■ m2A en quelques chiffres

39 communes pour une population de 275 000 habitants ;

- 20^e communauté d'agglomérations de France, 3^e de la région Grand Est et 2^e d'Alsace ;
- la ville de Mulhouse compte 111 200 habitants ;
- un territoire de 439 Km² traversé par de grandes infrastructures : autoroute A35, ligne ferroviaire Strasbourg-Lyon, canal Rhin-Rhône.

Série de fiches « Favoriser la marche »

- Fiche n° 01** ▶ Plan piéton - La Chapelle-Glain
- Fiche n° 02** ▶ Mieux accueillir les piétons âgés dans l'espace public - Recommandations d'aménagement
- Fiche n° 03** ▶ Les lieux de pause et de repos : éléments essentiels de la marche en ville
- Fiche n° 04** ▶ **Les itinéraires pédestres balisés en ville : L'exemple de Mulhouse Alsace Agglomération**
- Fiche n° 05** ▶ La prise en compte de la marche dans les documents de planification

+ Pour aller plus loin ●●●

- Cerema, *Voirie Urbaine, guide d'aménagement*, 2016
- Certu, *Le profil en travers, outil de partage des voiries urbaines*, 2009.
- METL, *Une voirie accessible*, 2012
- Site internet de la m2A : <https://www.mulhouse-alsace.fr/>
- Site du Club Vosgien : <https://www.club-vosgien.eu/>

Maquettage
Cerema Territoires et ville
Service édition

Photo couverture
Cerema

Illustrations et photos
Cerema sauf mention
contraire

Date de publication
Octobre 2019
ISSN : 2552-884x
2019/50

✎ Contributeurs ●●●

Pilotage de la série de fiches : Marc Lanfranchi (Cerema)

Rédacteur : André Isler (Cerema)

Relecteur : François Berger (m2A)

Groupe de travail : Cédric Boussuge, Benoît Hiron, Flavien Lopez, André Isler, Carine Flahaut, Sébastien Trejbal, Mathieu Rabaud, Dan Magnan-Cesaretti, Marc Lanfranchi, et Jérôme Cassagnes.

✉ Contact ●●●

Mulhouse Alsace Agglomération : François Berger

Club Vosgien : Thierry Schlawick et André Doll

Commander ou télécharger nos ouvrages sur
www.cerema.fr

© 2019 - Cerema
La reproduction totale ou
partielle du document doit
être soumise à l'accord
préalable du Cerema.

La collection « Expériences et pratiques » du Cerema

Cette collection regroupe des exemples de démarches mises en œuvre dans différents domaines. Elles correspondent à des pratiques jugées intéressantes ou à des retours d'expériences innovantes, fructueuses ou non, dont les premiers enseignements pourront être valorisés par les professionnels. Les documents de cette collection sont par essence synthétiques et illustrés par des études de cas.

Aménagement et cohésion des territoires - Ville et stratégies urbaines - Transition énergétique et climat - Environnement et ressources naturelles - Prévention des risques - Bien-être et réduction des nuisances - Mobilité et transport - Infrastructures de transport - Habitat et bâtiment